



PROCEDURE D'ATTRIBUTION DES AIDES « Projets Sportifs Fédéraux » 2019

POLE FEDERAL
DEPARTEMENT DES TERRITOIRES OFFRES ET SERVICES AUX CLUBS

Les aides « Projets Sportifs Fédéraux » 2019/2020

Les orientations de la FFT

Les projets des clubs, comités et ligues susceptibles d'être aidés devront s'intégrer dans le Projet Sportif Fédéral qui présente les orientations de développement de l'activité de notre fédération dans une logique de développement des pratiques et de responsabilité sociale et environnementale sur l'ensemble du territoire.

Le Comité Exécutif de la FFT a validé les 7 orientations, dans lesquelles les projets devront s'intégrer (avec une attention particulière sur les spécificités territoriales : ZRR / Outre-mer) :

Axe 1: Tennis au féminin

Axe 2: Tennis Scolaire

Axe 3: Favoriser l'accès à la compétition pour tous (droits d'inscription gratuits)

Axe 4: Actions innovantes dans les territoires carencés

Axe 5: Tennis Santé

Axe 6: Para Tennis

Axe 7: Tennis Adapté

Les aides « Projets Sportifs Fédéraux » 2019/2020

Les règles de gestion 2019 – Budget global / NVA

- Les budgets :
 - Budget global 2019 : **2 842 500 €**
 - Budget Ligue NVA : **240 500 €**

- Dans chaque Ligue, % des crédits alloués aux clubs **au minimum équivalent** au % des crédits versés aux clubs en 2018
 - Ligue NVA : **37% soit 88 985 € minimum**

- **Montant de l'enveloppe des crédits alloués aux clubs pour chaque département à préciser par la ligue à la FFT pour le 27 mai 2019**

- **Reliquat de l'enveloppe de la ligue alloué aux Comités / Ligue** : Organisation d'une **réunion de concertation Ligue / Comités Départementaux** pour arbitrage allocation de l'enveloppe.
 - **Clé de répartition à transmettre à la FFT pour le 3 juillet 2019** (courrier signé du Président de la Ligue et des Présidents des Comités Départementaux)

Les aides « Projets Sportifs Fédéraux » 2019/2020

Les règles de gestion 2019 - Instruction

- Instruction des demandes d'aides **des clubs par les Comités Départementaux** via la création d'une commission départementale d'attribution qui devra:
 - Garantir l'attribution équitable aux associations,
 - Garantir l'indépendance des décisions,
 - Veiller au respect des règles d'éthique, de déontologie et de transparence,
 - Valider la liste des bénéficiaires ainsi que les montants proposés,
 - Fixer les modalités d'évaluation des projets financés.

- Instruction des demandes d'aides **Comités et Ligues par la commission d'attribution de la FFT**

Les aides « Projets Sportifs Fédéraux » 2019/2020

Les règles de gestion 2019 – Comité d'Audit

- **Contrôle du respect de la procédure et des règles de gestion par le Comité d'Audit de la FFT composé des experts indépendants suivants :**
 - Isabelle de Kerviler
 - Maurice Nussenbaum
 - Olivier Salustro
 - Marie-Christine Raymond
 - Murielle Szilberek
 - Patrick Iweins

- **Envoi du rapport du Comité d'Audit au CST et au COMEX**

Les aides « Projets Sportifs Fédéraux » 2019/2020

Modalités pratiques des demandes de subvention des clubs affiliés et des structures déconcentrées de la FFT

- Saisies sur le **Compte Asso** : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>
(voir annexe: modalités obligatoires spécifiques FFT)
- **Limitées à :**
 - **2 actions** par club
 - **3 actions** par comité
 - **5 actions** par ligue
- Seuil minimum de demande de subvention par association (quel que soit le nombre d'actions saisies):
 - **1000 €** pour les structures des territoires carencés
 - **1500 €** pour toutes les autres structures
- Plafond de demande de subvention : **50% du budget** de l'action
- Date limite de dépôt des dossiers: **28 juin 2019**

Les aides « Projets Sportifs Fédéraux » 2019/2020

Le calendrier

- **Ouverture** de la plateforme « Compte Asso » **le 22 mai 2019**
- **Fermeture** de la plateforme **le 28 juin 2019** pour les clubs, comités et ligues
- **Envoi des dossiers « clubs »** par la FFT aux Comités Départementaux pour analyse au plus tard **le 3 juillet 2019**
- **Transmission** du fichier à la FFT des proposition d'aides aux clubs par les commissions d'attribution des Comités Départementaux au plus tard **le 12 juillet 2019** (avec copie à la ligue)
- **Réunions** de la commission fédérale **entre le 15 et le 20 juillet 2019** pour statuer sur l'attribution des demandes d'aides clubs, comités et ligues
- **Transmission** des décisions de la commission fédérale d'attribution des aides à l'ANS **au plus tard le 31 juillet 2019**

Les aides « Projets Sportifs Fédéraux » 2019/2020

Support FFT pour les Ligues et Comités

Pôle Fédéral

Département des Territoires / Offres et Service aux Clubs

Nicolas MAIGNAN

Responsable Services aux Clubs

01 47 43 49 93

aideprojetans@fft.fr



Annexe 1

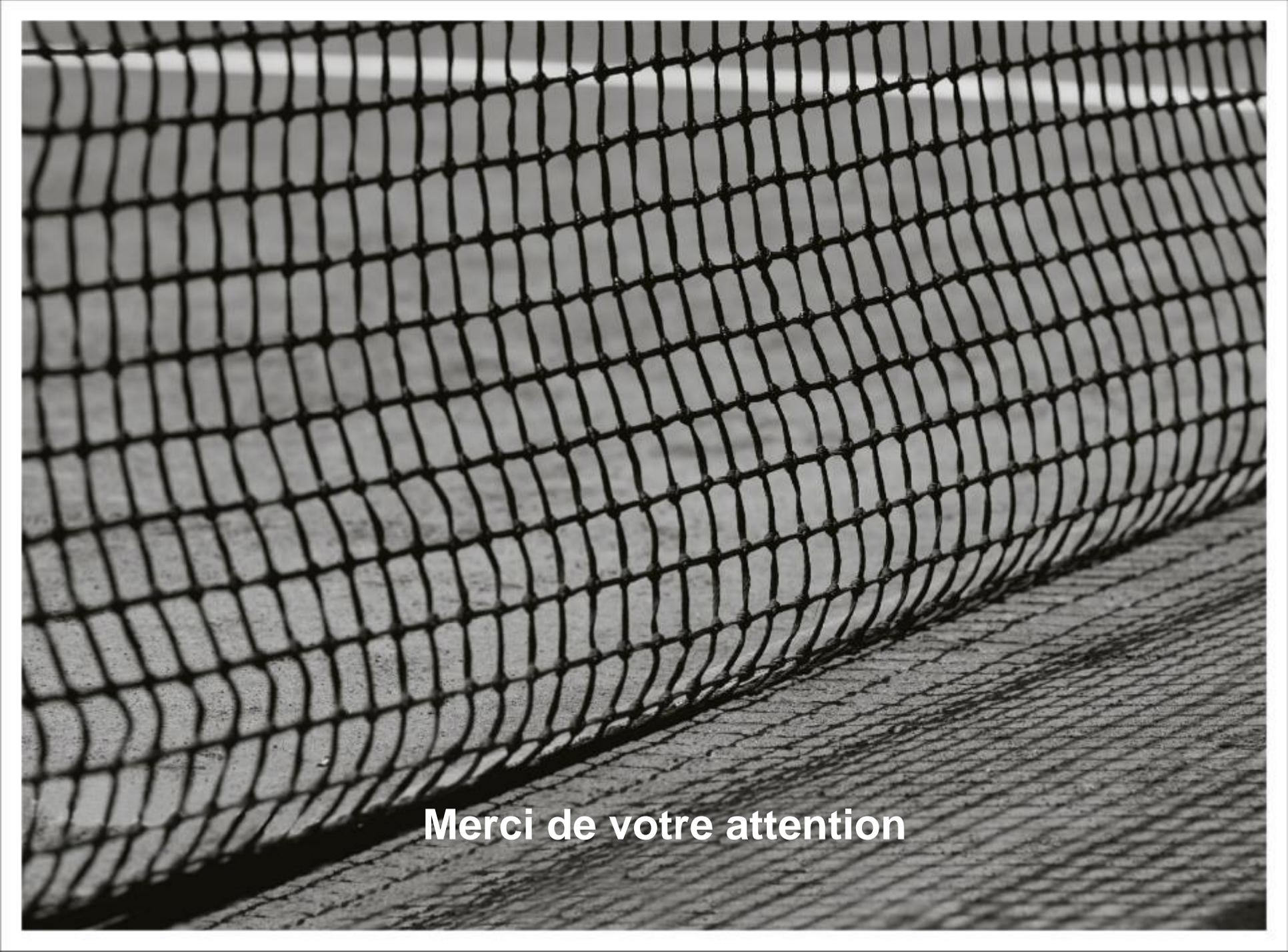
Compte Asso Modalités spécifiques obligatoires FFT

Les aides « Projets Sportifs Fédéraux » 2019/2020

Compte Asso - Modalités spécifiques obligatoires FFT

- Règles à respecter lors de la saisie des demandes de subvention (club, comités et ligues):
 - **Indiquez le code de gestion de la FFT** (voir page 17 du guide utilisateur):
code communiqué par la FFT dès transmission de l'ANS
 - **Sélectionnez le sous dispositif** (voir page 18 du guide utilisateur):
« Part territorial – Projets Sportifs Fédéraux »
 - **Indiquez le numéro de l'axe Projet Sportif Fédéral FFT (de 1 à 7) dans l'intitulé de votre action** (voir page 24 du guide utilisateur) :
 - A indiquer dans l'étape 4 « description » dans l'intitulé de votre action
exemple: Intitulé: AXE 3 - Organisation de plateaux Galaxie avec gratuité des droits d'inscription
 - **Sélectionnez l'objectif opérationnel et les modalités (voir annexe 1) dédiés au thème de votre action** (voir page 24 du guide utilisateur) :
 - A indiquer à l'étape 4 « description » – Objectifs opérationnels et modalités / dispositif en relation avec les orientations fédérales

Axes PSF FFT	Objectifs opérationnels	Modalités / Dispositif
Axe 1 Tennis au féminin	Développement de la pratique fédérale / Réduction des inégalités d'accès à la pratique	a1 – Diversification de l'offre de pratique a2 – Augmentation de l'offre de pratique a6 – Evènement sportif local
Axe 2 Tennis scolaire	Développement de la pratique fédérale / Réduction des inégalités d'accès à la pratique	a8 - Développement sport scolaire
Axe 3 Favoriser l'accès aux compétitions pour tous	Développement de la pratique fédérale / Réduction des inégalités d'accès à la pratique	a1 – Diversification de l'offre de pratique a2 – Augmentation de l'offre de pratique a6 – Evènement sportif local
Axe 4 Actions innovantes dans les territoires carencés	Développement de la pratique fédérale / Réduction des inégalités d'accès à la pratique Développement de l'éthique	a1 – Diversification de l'offre de pratique a2 – Augmentation de l'offre de pratique a6 – Evènement sportif local c3 – Promo valeurs sport & Fairplay c4 – Lutte contre toute discrimination c6 – Actions de développement durable
Axe 5 Tennis santé	Promotion du Sport Santé	b1 – Préservation santé par la sport b2 – Actions partenariat avec les ARS b3 – Plan régionaux « sport, santé, bien être » b4 – Actions « sport sur ordonnance » b5 – Sentez-vous sport
Axe 6 Para tennis	Développement de la pratique fédérale / Réduction des inégalités d'accès à la pratique Développement de l'éthique	a1 – Diversification de l'offre de pratique a2 – Augmentation de l'offre de pratique a7 – Acquisition de petit matériel handicap c4 – Lutte contre toute discrimination c6 – Actions de développement durable
Axe 7 Tennis adapté	Développement de la pratique fédérale / Réduction des inégalités d'accès à la pratique Développement de l'éthique	a1 – Diversification de l'offre de pratique a2 – Augmentation de l'offre de pratique a6 – Evènement sportif local c4 – Lutte contre toute discrimination



Merci de votre attention